

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE DÉMOLITION**

**IMMEUBLE : 2295, chemin Bord-du-Lac, L'Île-Bizard**

**LOT : 4 589 251**

**AVIS** est par la présente donné qu'une demande de certificat d'autorisation de démolition pour la propriété précitée a été enregistrée conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles (CA28 0019).

Le Comité d'étude des demandes de démolition se prononcera sur la demande d'autorisation de démolition lors d'une séance **le mardi, 15 septembre à 19 h 00**, au 500, montée de l'Église à la salle Madeleine-Lahaye à L'Île-Bizard.

En vertu de l'arrêté ministériel no 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Toute personne peut transmettre son opposition, ses commentaires ou ses questions par écrit relativement à la [demande de démolition no 2020-02](#), **jusqu'au 14 septembre 2020** de la manière suivante :

- Par la poste, à l'adresse suivante :  
« **Consultation écrite – Démolition numéro 2020-02** »  
Mairie d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève  
Secrétariat d'arrondissement  
350, montée de l'Église  
L'Île-Bizard, Québec, H9C 1G9

OU

- Par courriel, au : [consultation-ecrite.arr-ibsg@montreal.ca](mailto:consultation-ecrite.arr-ibsg@montreal.ca) en indiquant dans l'objet  
« **Consultation écrite – Démolition numéro 2020-02** »

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le **14 septembre 2020** pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom, son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel et le sujet afin qu'il soit possible de la contacter.

Les réponses aux questions reçues seront transmises avant le traitement de la demande de démolition.

**DONNÉ à Montréal,  
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,  
Ce vingt-septième jour du mois d'août deux mille vingt.**